

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	29		
		Dont procurations		
		04		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

Date de la convocation

**31/10/2018**

Date d'affichage

**31/10/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOUVERNANCE**

\*\*\*\*\*

Désignation de Représentants de la ville  
de Schœlcher pour siéger au Conseil  
de discipline de recours

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

L'an deux mille dix-huit et le **six novembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

**Absents excusés :** MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Procurations :** MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

**Absents :** MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

06 DEC. 2018

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SCHOELCHER  
POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 18 - alinéa 5 du décret 89-677 du 18 Septembre 1989, relatif à la désignation des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

- Vu le courrier du 09 octobre 2018, du Centre de gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale (FTP) de la Martinique, relatif à la désignation de représentants au conseil de discipline de recours au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- Madame Marie-Claude RAQUIL et Monsieur Patrice CHARLEBOIS sont désignés pour siéger au conseil de discipline de recours du Centre de gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale (FTP) de la Martinique ;
- Mandat est donné à monsieur le Maire afin de prendre acte, avec les services référents, de tout document ou procédure y concourant.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 05 DEC. 2018  
Le Maire,

